



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement
et de la coopération DDC



République du Tchad
Ministère de la Production, de l'Irrigation et
Equipements Agricoles

Mis en œuvre par

giz International
Services

OPÉRATIONNALISATION DE LA FILIÈRE SEMENCIÈRE AU TCHAD

PROFI-SEM

PHASE II

Proposition de crédit no. 7F-08691.01.02
Contrat no. 81054805



RAPPORT D'AVANCEMENT

Pour la période du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019

(1^{ère} année de la phase II)

Table des matières

1	Liste des abréviations	3
2	Fiche de projet	4
3	Résumé exécutif	5
4	Introduction	7
5	Résumé des résultats par effet du projet/programme.....	8
5.1	Effet 1	8
5.1.1	Extrants liés à l'effet 1	8
5.1.2	L'atteinte de l'effet 1	9
5.1.3	Implications et priorités de la planification pour la période suivante (pilotage)	10
5.2	Effet 2	10
5.2.1	Extrants liés à l'effet 2	11
5.2.2	L'atteinte de l'effet 2	12
5.2.3	Implications et priorités de la planification pour la période suivante (pilotage)	12
5.3	Effet 3	14
5.3.1	Extrants liés à l'effet 3	15
5.3.2	L'atteinte de l'effet 3	15
5.3.3	Implications et priorités de la planification pour la période suivante (pilotage)	16
5.4	Effet 4	17
5.4.1	Extrants liés à l'effet 4	17
5.4.2	L'atteinte de l'effet 4	18
5.4.3	Implications et priorités de la planification pour la période suivante (pilotage)	19
6	Thème transversaux	20
6.1	Genre	20
6.2	Gouvernance locale.....	20
6.3	Coordination avec d'autres acteurs de développement.....	20
7	Gestion administrative et audits	22
7.1	Gestion des ressources humaines	22
7.2	Manuel de procédures.....	22
7.3	Audits	22
8	Leçons apprises et défis	23
8.1	Leçons apprises	23
8.2	Défis	23
8.3	Pérennisation et transferts de compétences	24
9	Équipement et matériel de travail.....	24
10	Annexes	25

1 Liste des abréviations

Abréviations	Explication
AFD	Agence Française de Développement
ANADER	Agence Nationale pour le Développement Rural
CARE	Cooperative for Assistance and Relief Everywhere
CA Tchad	Consulting Africa Tchad
CDIG	Centre de Documentation et d'Informations Géographiques
CEP	Champs Ecoles Paysans
CHF	Franc Suisse
CNSP	Conseil National des Semences et Plants
DDC	Direction du Développement et de la Coopération
DSP	Direction des Semences et Plants
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FENOPS	Fédération Nationale des Organisations des Producteurs de Semences
FLM	Fédération Luthérienne Mondiale
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GIZ InS	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit - International Services
HAFL	Haute école des Sciences Agronomiques, Forestières et Alimentaires
ISTA	Association internationale d'essais de semences
ITRAD	Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement
KPMG	Société d'audit privée externe
MoU	Memorandum of Understanding
MPIEA	Ministère de la Production, de l'Irrigation et des Equipements Agricoles
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OXFAM	Oxford Committee for Famine Relief
PAPAT	Projet d'Appui à la Production Agricole au Tchad
PARCEC	Promotion et Appui aux Réseaux des Coopératives d'Epargne et de Crédits
PRCPT	Projet de Renforcement de la Résilience et de la Cohabitation Pacifique au Tchad (GIZ)
ProDoc	Document de projet
PROFI-SEM	Opérationnalisation de la Filière Semencière au Tchad
ResEAU	Projet de Cartographie des Ressources en Eau du Tchad
SAFAGRI	1 ^{er} Salon africain de l'agriculture
SIG	Systèmes d'Informations Géographiques
SODEFIKA	Projet d'Appui au Développement des Filières Arachides et Karité
UE	Union Européenne
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

2 Fiche de projet

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH International Services (GIZ InS) Programme Opérationnalisation de la Filière Semencière au Tchad (PROFI-SEM) Phase II Quartier Rogue résidentiel N'Djamena – Tchad M: +235 63 18 22 71 Web : http://www.giz.de			
Objectif général	L'objectif général est de « Contribuer à la sécurisation et à l'augmentation des productions agricoles vivrières et des revenus des exploitations familiales »		
Effets (outcomes, objectifs spécifiques)	<p>Effet 1: Le cadre légal et institutionnel est clarifié, fonctionnel, et contribue au développement de la filière semencière</p> <p>Effet 2: L'ITRAD et la DSP sont renforcés et jouent efficacement leurs rôles dans la filière semencière en rendant disponibles des semences de base de qualité pour les multiplicateurs</p> <p>Effet 3 : Les capacités de production des opérateurs privés, des organisations paysannes organisées, et des exploitations familiales sont renforcées, et la disponibilité en semences de qualité est accrue grâce à une synergie entre le système formel et le système informel</p> <p>Effet 4: Grâce à un système performant de communication, de diffusion et d'accompagnement agricole de l'ANADER et des ONG, les exploitations familiales ont un meilleur accès aux semences de qualité et les utilisent de façon efficace.</p>		
Durée de la phase du projet 01.05.2018 – 30.04.2022		Période du rapport semestriel 01.05.2018 au 30.04.2019	
Budget total :	6.000.000,00 CHF	Budget prévu pour la période	1.542.412 CHF
Budget dépensé/cumulé jusqu'au 30.04.2019	1.270.881,97 CHF	Budget dépensé dans la période	1.270.882 CHF
		Montant des dépenses et engagements pour la période	1.486.742 CHF
Partenaires d'exécution : ITRAD, DSP, ANADER, ONG et opérateurs privés de multiplication des semences			
Autres partenaires nationaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère de l'Économie et de la Planification du Développement ▪ Ministère de l'Agriculture, de l'Irrigation et des Équipements Agricoles 	Autres partenaires internationaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Haute Ecole des Sciences Agronomiques, Forestières et Alimentaires (HAFL) à Berne
Coordinateur du programme	Eric PIERARD E: eric.pierard@giz.de	Nombre du personnel	Siège 2 Expatrié 1 National 6
Consultants internationaux (nombre de jours)		34	

3 Résumé exécutif

La phase II du programme « Opérationnalisation de la filière semencière au Tchad » (PROFI-SEM) a démarré il y a maintenant plus d'un an, le 1^{er} mai 2018. L'essentiel des activités réalisées en l'espace de ces douze mois peuvent être pensées autour de deux principaux axes d'intervention, à savoir la mise en œuvre de la campagne agricole 2018-2019 et l'organisation d'échanges, d'autodiagnostic ainsi que la construction d'une vision commune du système semencier adapté au Tchad.

- **La mise en œuvre de la campagne agricole 2018-2019**

En ce qui concerne le premier axe, il convient de souligner que plus de 73T de semences commerciales (production 2017-2018) ont bénéficié à près de 3 500 agriculteurs. Par ailleurs, l'appui à la campagne 2018-2019 a touché plus de 5 800 agriculteurs (dont 55,1 % étaient des femmes) issus de 247 organisations différentes. Cela a également permis la production de 139,6T de semences commerciales.

Parallèlement 8,2T de semences de prébase et base toutes espèces confondues (sorgho, mil, maïs, arachide, niébé et sésame) ont été produites avec l'Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement (l'ITRAD) et ce grâce à l'appui du projet.

Notons que **la quantité de semences commerciales produite avec l'appui du PROFIS-SEM représente au niveau national près de 50% des semences commerciales (arachide, maïs, mil et sorgho) et plus de 38% des semences de prébases et bases produites par l'ITRAD**. L'appui à la production informelle de semences (autoproduction) via la distribution de mini doses de 2kg de semences certifiées de variétés adaptées et l'accompagnement dans la conduite des champs, a quant à elle, touché plus de 12 000 agriculteurs (dont 39.7% de femmes).

- **L'organisation d'échanges, d'autodiagnostic ainsi que la construction d'une vision commune du système semencier adapté au Tchad.**

Au niveau du deuxième axe, des avancées notables ont été constatées dans l'organisation d'échanges et d'autodiagnostic ainsi que dans la construction d'une vision commune du système semencier adapté au Tchad, via une collaboration avec les différents acteurs compétents : les fédérations provinciales et nationales, l'ITRAD, la Direction des Semences et Plants (DSP) et l'Agence Nationale pour le Développement Rural (ANADER). Pour la production de semences commerciales, l'approche « bassins de production » a été retenue. Une identification conjointe des sites avec les fédérations a été réalisée avec un appui du Centre de Documentation et d'Informations Géographiques (CDIG) qui a produit les cartes des sites potentiels. Cette approche vise entre autres à un accroissement de l'efficacité dans la production de semences commerciales et à la réduction des coûts des inspections des champs par la DSP. En outre, en mars 2019, les 5 fédérations appuyées par le PROFIS-SEM ont participé de manière active à la 2^{ème} édition de la foire semencière agricole et au 1^{er} salon africain de l'agriculture (SAFAGRI) qui se sont tous deux tenus à N'Djamena. Au sein de la foire, un espace destiné aux semences a conjointement été initiée par la Fédération Nationale des Organisations des Producteurs de Semences (FENOPS) et le Ministère de la Production, de l'Irrigation et des Equipements Agricoles (MPIEA).

Si durant la 1^{ère} phase, le projet s'est principalement focalisé sur le cadre législatif et l'approche production, la phase II, quant à elle, se caractérise davantage par le développement d'une approche systémique, intégrée et responsabilisante, basée sur la demande (accessibilité, conditionnement adapté, etc...) en faveur des utilisateurs finaux. La 1^{ère} année de cette phase II a surtout contribué à identifier les points forts et les points faibles du système actuel. Pendant la 2^{ème} année de la phase II, les efforts entrepris pendant la première année se poursuivront dans les deux axes d'intervention susmentionnés. Pour le premier axe, l'activité d'autoproduction sera intensifiée d'un point de vue quantitatif et mise en œuvre au sein de chacune des 5 provinces d'intervention dans des « bassins secondaires » afin de développer un effet de

masse. Grâce à une collaboration de tous les acteurs, les activités sous-jacentes à l'axe 2 viseront à la mise en place des recommandations identifiées lors des différents ateliers qui se sont tenus l'année passée (cf. le rapport rédigé par Eva Weltzien datant de février 2019). Celles-ci visent au **développement d'un système semencier pouvant générer des avantages durables à la fois pour les producteurs agricoles, les utilisateurs des produits agricoles et les autres acteurs du système semencier.**

Soulignons que la Direction du Développement et de la Coopération Suisse (DDC) et la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit – International Services (GIZ InS) travaillent sur la reformulation du ProDoc (document de projet) actuel, en raison d'un éventuel cofinancement de ce projet par l'Union Européenne (UE) et l'Agence Française de Développement (AFD) pour une durée de 4 ans. Ces nouveaux financements permettraient une approche plus intégrée tenant compte de certains aspects nutritionnels ainsi que des relations éleveurs/agriculteurs.

4 Introduction

PROFI-SEM est un programme financé par la Confédération Suisse, par l'intermédiaire de la DDC au Tchad. Il est mis en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit International Services (GIZ InS). Il est placé sous la tutelle du MPIEA.

Le programme a connu une 1^{ère} phase de 2014 à 2018, avant le lancement de la deuxième phase en mai 2018. Cette phase II a une durée de 4 ans et a pour finalité de « Contribuer à la sécurisation, et à l'augmentation des productions agricoles vivrières et des revenus des exploitations familiales ».

L'intervention porte sur cinq provinces du Tchad, dont trois dans la zone soudanienne, le Logone Oriental, Mandoul et le Moyen Chari, et deux dans la zone sahélienne, le Batha et dans le Wadi Fira (cf. carte représentant les zones d'intervention du projet en annexe 1).

Le projet appuie l'opérationnalisation de la filière semencière et plus particulièrement la mise en place d'un système semencier adapté au contexte du pays. Les principales cultures retenues sont le mil, le sorgho, le maïs et l'arachide.

Les bénéficiaires directs sont les agriculteurs des provinces d'intervention, les organisations paysannes de multiplication organisées en fédérations, les entreprises semencières, mais également les partenaires institutionnels du MPIEA, dont principalement ceux issus de la « recherche » avec l'ITRAD, du « contrôle et la certification » avec la DSP et de « l'encadrement » avec l'ANADER. La Haute école des Sciences Agronomiques, Forestières et Alimentaires (HAFL) en concertation avec certains consultants externes court terme (comme Dr. Eva Weltzien), joue un rôle ponctuel de *Backstopping* dans l'appui à la mise en œuvre de cette nouvelle phase.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, certaines évolutions ont pu être observées au niveau institutionnel chez les partenaires de mise en œuvre. La DSP a directement été rattachée au MPIEA sous forme d'une direction technique et les responsables de la Direction générale de l'ITRAD ont changé.

Concernant la campagne agricole 2018-2019, si dans l'ensemble celle-ci s'est bien déroulée, elle a été néanmoins perturbée par des longues poches de sécheresse dans les provinces du Logone Oriental et du Moyen Chari occasionnant des baisses dans la production agricole, en particulier pour l'arachide. Les autres provinces de la zone d'intervention ont connu une relative bonne saison des pluies. La rareté des semences d'arachide a affecté considérablement la prévision d'emblavure des champs de production de semences commerciales. Les quantités de semences d'arachide certifiées ont été d'autant plus faibles à cause des aléas climatiques dans les provinces du Logone Oriental et du Moyen Chari. Dans la province du Batha, les attaques exceptionnelles par des oiseaux granivores et sautereaux ont affecté la production en semences commerciales. En outre, le démarrage de la phase II, qui coïncide avec la pleine campagne en zone soudanienne a affecté l'exécution de certaines activités dans un souci de respect des procédures administratives et financières.

Concernant la campagne 2018-2019, le projet a globalement pu réaliser les activités prévues et a démarré plus sereinement la campagne 2019-2020 avec une meilleure implication des fédérations provinciales de producteurs de semence. Il convient de noter les changements internes à l'équipe du projet ayant marqué cette phase II, à savoir l'arrivée d'un nouveau CTP en avril 2018, le remplacement de l'expert agroéconomiste long terme par un expert semence long terme, la relocalisation du bureau du projet, sans oublier que le sigle du projet est devenu PROFIS-SEM en lieu et place d'OFST.

5 Résumé des résultats par effet du projet/programme

5.1 Effet 1

<p>⇒ EFFET 1</p> <p>Le cadre légal et institutionnel est clarifié, fonctionnel et contribue au développement de la filière semencière.</p>	<p>INDICATEUR(S) POUR L'EFFET n°1 ► Disponibilité des textes et règlements nécessaires au bon fonctionnement de la filière semencière</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Ligne de base</th> <th>Cible fin de phase</th> <th>Cible année</th> <th>Valeur atteinte sans ligne de base</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>5</td> <td>10</td> <td>3</td> <td>3</td> </tr> </tbody> </table>	Ligne de base	Cible fin de phase	Cible année	Valeur atteinte sans ligne de base	5	10	3	3
Ligne de base	Cible fin de phase	Cible année	Valeur atteinte sans ligne de base						
5	10	3	3						

LISTE DES INDICATEURS PAR EXTRANT	Ligne de base	Valeurs cibles en fin de phase II	Valeur cible (Année)	Valeur atteinte (Semestre)	Valeur atteinte cumulée sans ligne de base
Extrant 1.1.: Le Conseil National des Semences et Plants (CNSP) est constitué pour assister le gouvernement dans le suivi de la mise en œuvre de la politique nationale semencière.					
Nombre de réunions de coordination, de planification et d'évaluation de la mise en œuvre de la politique nationale semencière avec les acteurs et avec le gouvernement	0	8	1	0	0
Extrant 1.2.: La DSP assure la mise en œuvre de la loi et des textes d'application ainsi qu'une gestion efficiente et autonome du laboratoire.					
Nombre de campagnes de vulgarisation incluant les communications et émissions avec les médias	3	16	6	0	0

5.1.1 Extrants liés à l'effet 1

Extrant 1.1. : L'appui aux réunions de suivi de la mise en œuvre n'ayant pas encore été effectif lors de cette 1^{ère} année, aucun évènement planifié pour la phase II n'a encore été appuyé par le projet dans ce domaine. Cependant, il convient de noter la participation active du projet à « l'atelier bilan et de planification » de Pala qui a réuni, sous l'égide de Mme la Ministre du MPIEA, plusieurs ministères et l'ensemble des acteurs de la filière semencière. De plus, de sa propre initiative, le CNSP a tenu 2 réunions. Les premières évaluations de la mise en œuvre de la politique nationale semencière en collaboration avec le CNSP seront faites dès le début de la 2^{ème} année.

Extrant 1.2. : L'appui du projet aux « campagnes de vulgarisation » n'a pas encore été opérationnalisé dans la mesure où le démarrage de cette phase a coïncidé avec le lancement de la campagne agricole. Le focus a donc été mis sur la campagne agricole qui avait déjà démarré en zone soudanienne. Aucune « campagne de vulgarisation » n'a été appuyée par le projet au courant de la 1^{ère} année. Toutefois, notons que durant le SAFAGRI, le PROFI-SEM a mis à la disposition

de la DSP divers documents relatifs à la loi semencière et aux arrêtés ainsi que plusieurs autres documents aux bénéficiaires des participants.

5.1.2 L'atteinte de l'effet 1

Présidée par la Ministre du MPIEA, le CNSP est une structure récente qui est chargée de la mise en œuvre de la loi, de la promulgation des textes légaux et de la coordination. Le secrétariat est assuré par la DSP. La CNSP est une structure complexe qui regroupe pas moins de 8 ministères (enseignement supérieur, élevage, plan, commerce, environnement, finance...) sans oublier les représentants de la société civile et d'autres acteurs. Au total, ce sont 30 personnes qui sont actives au sein de cette institution. Au regard des dispositions en vigueur, la CNSP doit se réunir 2 fois par an.

Force est de constater que le CNSP a tenu 2 réunions auxquelles le projet n'a pas été convié. Malgré l'intérêt manifesté, la CNSP n'a pas invité le PROFI-SEM à ces événements- à l'inverse du MPIEA qui s'assure de la participation de l'équipe du projet à ses ateliers et aux rencontres organisées.

Malgré cet incident, quelques réussites doivent être citées. Au cours de cette année de mise en œuvre, le CNSP a élaboré et adopté son règlement intérieur sous réserve d'intégration de quelques observations, ainsi que son plan d'action pour le deuxième semestre 2018.



Photo 1 : Vue partielle du bloc "Semence" (PROFI-SEM, DSP, FENOPS) à la journée mondiale de l'alimentation, 16/10/18 @Équipe PROFI-SEM

Par ailleurs, un ensemble de dispositions adoptées au cours de la période de mise en œuvre ont permis de renforcer le cadre légal et institutionnel. Ainsi :

- Le formulaire de demande d'agrément auprès de la DSP a été élaboré et adopté.
- 3 nouveaux textes de loi ont été adoptés :
 - L'arrêté n°28/PR/MPIEA/DGM/DSP/2019 fixant les conditions d'agrément pour la distribution/importation et exportation des semences végétales et plants
 - L'arrêté N°29/PR/MPIEA/DGM/DSP/2019 définissant les poids des emballages des semences végétales produites, conditionnées, reconditionnées et contrôlées et/ou certifiées par la Direction des Semences et Plants
 - L'arrêté N°32/PR/MPIEA/DGM/DSP/2019 fixant les conditions et la procédure à suivre pour la certification des semences végétales et plants
- Les taux de redevance ont été fixés (10 000 FCFA/ha et par an pour la certification, 75 000 FCFA pour les importateurs/distributeurs et 25 000 FCFA pour les détaillants sur une période de 5 ans).

Ensuite, la vulgarisation des documents relatifs à la politique semencière a été poursuivie.

Il semble important de notifier, que dans la pratique et selon nos observations, la CNSP semble pilotée par la DSP et la FENOPS sans réelle concertation avec l'ITRAD et l'ANADER. Le nombre des textes de lois relatifs à la DSP augmentent mais ceux-ci ne sont pas toujours adaptés aux réalités de terrain (pour exemple, se référer aux règlements statuant sur l'imposition du volume des sacs de conditionnement, le coût d'étiquetage, etc...). Cette lacune identifiée dans les échanges entre acteurs clés risque à long terme de complexifier et de freiner le système semencier, le rendant ainsi inaccessible aux producteurs de semence.

Le système semencier est jeune et toujours en construction. De ce fait, les textes de lois doivent être discutés avec l'ensemble des acteurs concernés. De même au lieu de s'avérer trop contraignant, ils doivent être adaptés aux réalités pour encourager les professionnels à s'investir dans le façonnement du système semencier au Tchad.

5.1.3 Implications et priorités de la planification pour la période suivante (pilotage)

Un des objectifs pour la 2ème année de cette seconde phase résidera avant tout dans le fait de convaincre les principaux membres « techniques » du CNSP, à savoir l'ANADER, l'ITRAD, la DSP, les FRPS et la FENOPS de l'utilité d'une meilleure concertation. Par la suite, il s'agira de persuader le MPEIA de la mise en place au sein de la CNSP, d'un comité technique et/ou une direction technique exécutive « légère ». En effet, cela favoriserait les discussions autour de la situation semencière, de la stratégie au niveau national et des textes à promulguer au bénéfice à la fois de la filière mais aussi de l'ensemble des acteurs qui la composent.

Actuellement, les directions de l'ANADER et de l'ITRAD ainsi que les fédérations provinciales voient la nécessité d'une telle approche plus technique et ont donc manifesté un intérêt pour la poursuite de cette initiative.

Notons que c'est également dans ce cadre que des ateliers ont été initiés en février 2019 au moyen d'un concours organisé par Dr. Eva Weltzien au PROFI-SEM réunissant les producteurs, les fédérations, l'ANADER, l'ITRAD et la DSP (cf. rapport d'ateliers envoyé en avril 2019). Durant cette 2ème année, le PROFI-SEM appuiera et facilitera toutes les modalités de concertation en ce sens.

5.2 Effet 2

<p>⇒ EFFET 2</p> <p>L'ITRAD et la DSP sont renforcés et jouent efficacement leur rôle dans la filière semencière en rendant disponibles des semences de base de qualité pour les multiplicateurs.</p>	INDICATEUR(S) POUR L'EFFET n°2 ► - Quantité cumulée de semences de base certifiées par la DSP selon les principales espèces (maïs, mil, sorgho et arachide) grâce à l'appui du projet			
	Ligne de base	Cible fin de phase	Cible année	Valeur atteinte sans ligne de base
	62 T	40 T	11,6T	7,1T *
* Production uniquement pour arachide, maïs, mil et sorgho				

LISTE DES INDICATEURS PAR EXTRANT	Ligne de base	Valeurs cibles en fin de phase II	Valeur cible (Année)	Valeur atteinte (Semestre)	Valeur atteinte cumulée sans ligne de base
Extrant 2.1.: Les capacités de l'ITRAD sont renforcées pour lui permettre d'augmenter sa production de semences de prébase et de base pour les variétés anciennes et nouvellement homologuées des principales cultures.					
Nombre de nouvelles variétés testées (par espèce)	71	10	0	0	0
Nombre de nouvelles variétés retenues, en phase de multiplication	28	7	2	0	3
Extrant 2.2.: Le contrôle de la qualité des semences est réalisé par la DSP selon les normes et contribue à l'accréditation du laboratoire à l'Association internationale d'essais de semences (ISTA)					
Surfaces cumulées des champs inspectés pour le compte du projet (ha)	1 595	2 312	930	0	555

5.2.1 Extrants liés à l'effet 2

Extrant 2.1. : À ce stade, il convient de mentionner que la capacité de l'ITRAD a été améliorée pour la production de semences de base avec la réhabilitation de 4 magasins de stockage, de 2 aires de séchages et avec la construction d'une nouvelle aire de séchage. Pour ce qui est des réalisations relatives à cet extrant :

- Aucune nouvelle variété n'a été testée, car cette activité ne faisait pas partie des planifications pour la 1^{ère} année. Une introduction de semences souches et nouvelles variétés est envisagée pour la 2^{ème} année de mise en œuvre, notamment sur les variétés bio fortifiées. Sur cette base, la cible de fin de phase de 10 nouvelles variétés testées pourra être atteinte avec une moyenne de 3 à 4 tests sur trois campagnes.
- En ce qui concerne la multiplication des nouvelles variétés retenues, trois nouvelles variétés performantes, dont une pour chaque espèce (arachide, mil et sorgho) sont en cours de multiplication en catégorie prébase. En ces termes, 100 % de la planification de l'année a donc été réalisée représentant 42 % des prévisions de la phase II.

Extrant 2.2. : En cours de végétation, la DSP a réalisé les inspections des champs de production de semences de pré-base, base et commerciales mis en place durant la campagne 2018-2019. Elle a ainsi inspecté 555 ha représentant 98% des champs installés. La DSP a aussi réalisé l'analyse de 222 lots de semences commerciales pour les fédérations appuyées par le projet. Du reste, il est important de souligner, que les 20 agents nouvellement affectés ont été formés et maîtrisent les techniques d'inspection au champ.

Par rapport à la prévision initiale de 930 ha emblavé pour la production de semences commerciales en cette 1^{ère} année de mise en œuvre, seuls 60 % des superficies (soit 527ha) ont finalement été emblavés et inspectés. Cet écart s'explique principalement par la faible disponibilité en semences d'arachide (catégorie base et R1) comme semences de départ.

De surcroît, sur les 527 ha emblavés pour la production commerciale, un taux moyen de déclassement moyen de l'ordre de 13% des surfaces a pu être observé après les 2 inspections effectuées dans les champs. Le taux moyen de déclassement des lots analysés au laboratoire se situe autour de 23% pour les 4 espèces confondues. Ce chiffre est particulièrement alarmant pour l'arachide qui se situe à 70% de déclassement. Ce chiffre reflète sans doute les difficultés post-récoltes survenues suite à la contamination des arachides par les aflatoxines.

À ce jour et au regard de l'indicateur objectivement vérifiable retenu, 24% des surfaces qui devront être inspectées pendant la phase II ont été sujets aux contrôles. Le nombre de surfaces restantes à inspecter pourra être atteint durant les trois prochaines campagnes, notamment par l'augmentation du nombre de surfaces en arachide.

5.2.2 L'atteinte de l'effet 2

Les réalisations sous-jacentes à l'effet 2 sont visibles au niveau des capacités de l'ITRAD et de la DSP.

Au niveau de l'ITRAD :

En s'intéressant aux 4 spéculations principales (sorgho mil, arachide maïs), il peut être constaté, que l'ITRAD a produit, avec l'appui du projet, 7,6 tonnes de semences prébases et bases confondues. Cela représente près de 38,7% de la production de base et prébase au niveau national- cette dernière s'élevant à 19,7T (cf. annuaire DSP2019), et 61.2% de la cible fixée à l'échelle du programme. Face à la demande, la production d'une petite quantité de sésame et de niébé a également été appuyée. Au total la production se résume comme suit :

- 562,5 kg de semences certifiées de pré-base (sorgho=10kg, mil=10kg, maïs=102,5kg, arachide=400kg, niébé=35kg et sésame=5kg) ;
- 7,7 T de semences certifiées de base (sorgho=1 600kg, mil=375kg, maïs=1 640kg, arachide=3 480kg, niébé=350kg et sésame=250kg).

Au niveau de la DSP

20 nouveaux agents formés ont contribué à l'inspection des champs durant la campagne 2018-2019, y compris les champs mis en place par l'ITRAD (prébase et base). Notons que c'est la 1^{ère} fois que la DSP certifie les semences de prébase de l'ITRAD. La DSP a aussi amélioré son efficacité dans la fourniture des résultats de certification après analyse au laboratoire.



Photo 2: Inspection d'un champ de mil par la DSP dans la province du Batha @ Équipe PROFI-SEM

5.2.3 Implications et priorités de la planification pour la période suivante (pilotage)

De manière générale, les relations entre l'équipe du projet PROFI-SEM et les institutions DSP et ITRAD sont cordiales et constructives. Néanmoins, de nombreuses tensions caractérisent les échanges entre les deux institutions et certaines procédures du projet ont soulevé des incompréhensions auprès des deux structures. Cela n'entrave cependant pas la volonté commune, positive et constructive de faire avancer le système semencier au Tchad. Malgré cette détermination au niveau national, les moyens humains et financiers manquent terriblement au sein du MPIEA. De même, le secteur semencier a besoin d'une concertation et d'une coordination plus poussées tant à l'échelle des acteurs institutionnels qu'à celle des acteurs/programmes.

Le projet a travaillé jusqu'à peu sur le renforcement des capacités des acteurs institutionnels, de manière ponctuelle mais sans trop s'attarder sur les problèmes de fond. En effet, avec l'ITRAD, le projet s'est principalement focalisé sur l'appui des campagnes semencières afin que celles-ci se passent relativement bien permettant de disposer de la semence de base pour la diffuser aux producteurs de semence. Avec la DSP, le projet s'est concentré sur le bon déroulement du processus de certification. Vient alors se poser la question de la durabilité. Si au départ, cette approche, dans laquelle le projet était le pilier central, a permis de mettre en place un nouveau système, il convient actuellement de faire le bilan et de se soucier de la durabilité de ce dernier. C'est dans ce cadre que des échanges et des rencontres ont eu lieu avec l'ITRAD et la DSP. Plusieurs recommandations en ont été retenues et leur mise en œuvre respective doit se poursuivre au cours de la 2^{ème} année de cette phase II. Les défis de ce projet sont multiples et concernent la plupart des effets. Pour l'effet 2 en question, les divers points qui ont été arrêtés sont les suivants :

- L'équipe du projet va continuer à appuyer l'ITRAD dans la sélection, la conservation des germoplasmes et la production de semences de base. Il convient également de rendre 1 à 2 stations autonomes en eau afin d'assurer une production tout au long de l'année et de former de nouveaux chercheurs sélectionneurs (maïs, sorgho, mil, arachide).
- L'équipe du projet va continuer à appuyer le processus de certification. Toutefois le mécanisme doit être revu. Effectivement, actuellement, la DSP s'adresse directement au projet afin de demander des fonds pour effectuer le processus de certification des producteurs du projet !
- Il est nécessaire que la DSP et l'ITRAD comprennent que ce ne sont pas les semences de base du projet, pas plus que les producteurs du projet. Ce sont les semences du Tchad et les producteurs tchadiens. LE PROFI-SEM doit se positionner et être perçu comme un facilitateur et non comme un acteur principal dans ce système semencier.
- Le PROFI-SEM va donc travailler davantage sur le renforcement des acteurs à la base au moyen du concours de l'ANADER. De cette façon, les producteurs pourront s'adresser directement aux organismes concernés via leur fédération tant pour l'achat des semences que pour la certification.

Lors de cette deuxième année de mise en œuvre, les plans de travail de chaque institution seront appuyés par le projet

Il est ainsi prévu **d'appuyer l'ITRAD** :

- À produire 20,2T de semences de base ;
- À introduire des variétés bio-fortifiantes et collecter du germoplasme ;
- À réaliser le diagnostic des fermes et la réhabilitation d'infrastructures ;
- À former et spécialiser du personnel ;
- À organiser un bilan de campagne 2019-2020 et à préparer la prochaine campagne.

NB : Les changements de Directeur général et de Directeur scientifique semblent relancer la dynamique de l'institution. La nouvelle direction générale de l'ITRAD est pleinement consciente de l'appui en renforcement que le projet peut apporter. Par ailleurs, pendant la campagne 2019-2020 du personnel technique a également été changé.

Il est prévu **d'appuyer la DSP** :

- À renforcer les capacités dans l'inspection grâce à la mobilisation de moyens roulants (véhicule 4*4) ;
- À soutenir l'ITRAD dans la certification (inspection de plus de 1 000 ha et analyse au laboratoire) ;
- À contribuer à la multiplication de l'annuaire des producteurs ayant produit des semences certifiées lors de la campagne 2019-2020 ;
- À éditer des documents visant une meilleure compréhension du processus de certification par les multiplicateurs ;
- À la mise en place de Good Laboratory Practices ;
- À organiser un bilan de campagne 2019-2020 et à préparer la prochaine campagne.

N.B. : Notons que la DSP, qui était rattachée à l'ANADER, est finalement une direction technique à part entière au sein du MPIEA. De même, elle est devenue une structure centralisée –ce qui a des implications importantes sur ses actions. Signalons que tout le personnel

de la DSP est basé à N'Djamena alors que celui de l'ANADER est représenté au niveau de chaque province et département. Il y a également eu de nouvelles affectations au niveau du personnel de la DSP.

5.3 Effet 3

<p>⇒ EFFET 3</p> <p>Les capacités de production des opérateurs privés, des organisations paysannes organisées, et des exploitations familiales sont renforcées, et la disponibilité en semences de qualité est accrue grâce à une synergie entre le système formel et le système informel.</p>	<p>INDICATEUR(S) POUR L'EFFET n°3 ► Quantité cumulée de semences commerciales produites (maïs, mil, sorgho et arachide)</p>										
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Ligne de base</th> <th>Cible fin de phase</th> <th>Cible année</th> <th>Valeur atteinte sans ligne de base</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>332 T</td> <td>653 T</td> <td>164 T</td> <td>139,6 T</td> </tr> </tbody> </table>	Ligne de base	Cible fin de phase	Cible année	Valeur atteinte sans ligne de base	332 T	653 T	164 T	139,6 T		
Ligne de base	Cible fin de phase	Cible année	Valeur atteinte sans ligne de base								
332 T	653 T	164 T	139,6 T								

LISTE DES INDICATEURS PAR EXTRANT	Ligne de base	Valeurs cibles en fin de phase II	Valeur cible (Année)	Valeur atteinte (Semestre)	Valeur atteinte cumulée sans ligne de base
Extrant 3.1.: Des semences commerciales R1 et R2 de qualité sont produites en fonction de la demande du marché pour les principales cultures.					
80 % des semences commerciales produites vendues par campagne	72,5 %	80 %	80 %	0	53,5 % ¹
Chiffre d'affaires généré par la vente des semences par campagne (million FCFA)	123	210	210	0	54,8 ²
Extrant 3.2.: Les productrices et producteurs des principales cultures dans les zones d'intervention du projet améliorent leurs compétences en matière d'autoproduction de semences (production, conditionnement et stockage).					
Nombre cumulé d'hommes et de femmes accompagnées dans l'autoproduction de semences	4 013	120 000	13 599	0	12 129

¹ Ventes de la production certifiée de la campagne 2017-2018

² Chiffre d'affaire généré par la vente des semences certifiées durant la campagne 2017-2018

5.3.1 Extrants liés à l'effet 3

Extrant 3.1.: Sur 136,5T de semences certifiées pendant la campagne 2017-2018, 73T ont bénéficié à plus de 3 500 agriculteurs pour l'emblavement des champs pendant la campagne 2018-2019. On peut aussi citer le fait que 247 organisations des producteurs de semences ont reçu un appui en matériels et intrants (semences de départ, petits matériels, sacs vides, engrais). De plus 636 leaders ont participé à une formation. Ainsi :

- 213 hommes et 81 femmes ont été formés aux « Itinéraires techniques des cultures et normes de multiplication des semences »
- 200 hommes et 69 femmes ont été formés aux « techniques de récolte et de gestion post-récolte »
- 62 hommes et 11 femmes leaders ont été formés aux « techniques de traitement et de conditionnement de semences ».

Comme susmentionné, les fédérations ont produit 139,6T de semences certifiées (arachide=5,9T, maïs=74,3T, mil=21,4T et sorgho=38T). D'après les données collectées, 67 % des prévisions de vente de ces semences certifiées (53,5 % sur 80 % prévus) ont été réalisées. Ce taux de diffusion des semences n'a pas atteint le jalon escompté, principalement en raison du retard observé dans la réception des résultats de certification qui permettent le conditionnement des semences puis leur vente. Cependant, en zone sahélienne, où la diffusion s'effectue un peu plus tard qu'en zone soudanienne, un meilleur taux a été observé (à hauteur de 99 %). Le taux de vente annuel fixé à 80 % peut être atteint et même dépassé lors des prochaines campagnes à deux conditions : le conditionnement doit être réalisé plus tôt (début mars) et les actions de promotions doivent être intensifiées.

Extrant 3.2.: 3 fois plus d'agriculteurs (soit plus de 12 000) que ceux ciblés tout au long de la phase I ont bénéficié d'un appui en autoproduction de semences uniquement pendant cette saison agricole. Cet appui a consisté en la mise à disposition de plus de 24T de semences et en un accompagnement dans l'installation des champs. 95 villages issus de 28 cantons ont été bénéficiaires.

Au total, ce sont 89 % des bénéficiaires initialement prévus qui ont été atteints. L'insuffisance de semences d'arachide est la raison principale qui a empêché de réaliser pleinement la prévision (13 599 agriculteurs). Par conséquent, seulement 10 % de la cible de la phase est atteinte à ce stade. Une intensification de l'appui sera opérée dès la prochaine campagne pour combler ce gap.

5.3.2 L'atteinte de l'effet 3

Deux résultats majeurs sont à mentionnés :

- 87 % des surfaces des champs de production de semences commerciales appuyés par le projet sont acceptés après les inspections au champ.
- Lors de la campagne 2018-2019, les fédérations des 5 régions d'intervention ont produit, avec l'appui du projet, 139,6T de semences commerciales certifiées. Même si ces chiffres attestent d'une réponse partielle aux besoins identifiés, signalons que cette production correspond à près de 50% de la production totale nationale pour ces principales cultures (arachide, maïs, mil et sorgho).



Photo 3: Champ d'autoproduction de sorgho, dans la province du Wadi Fira @Équipe PROFI-SEM



Photo 4: Production semencière formelle de mil dans la province du Wadi Fira @Équipe PROFI-SEM

5.3.3 Implications et priorités de la planification pour la période suivante (pilotage)

Les activités entreprises pendant cette année de mise en œuvre vont permettre de mettre en œuvre la campagne agricole 2019-2020 avec:

- des fédérations qui ont été directement impliquées et responsabilisées dans ce processus ;
- l'approche « bassins primaires de production formelle », qui a été discutée et validée par les fédérations. Ces dernières vont d'ailleurs s'impliquer dans l'identification des bassins dans le cadre de la production formelle de semences ;
- l'approche « bassins secondaires de production » dans le cadre de la production informelle (autoproduction) de semences au moyen de l'implication des fédérations, des autorités locales et de l'ANADER qui assureront l'accompagnement ;
- un projet PROFI-SEM, qui, au regard des expériences précédentes va revoir sa stratégie d'intervention et jouera davantage le rôle d'accompagnateur que de substitut aux acteurs de la filière.

De plus, le projet va davantage s'appuyer sur les fédérations provinciales des producteurs de semences et sur les partenaires locaux (institutionnels et autres). À cet effet le projet va continuer à :

- renforcer le rôle des fédérations de producteurs semenciers et garantir leur implication réelle dans le cadre de la professionnalisation du secteur semencier.
- renforcer les fédérations au niveau organisationnel ainsi qu'au niveau technique (via l'ANADER).

5.4 Effet 4

<p>⇒ EFFET 4</p> <p>Grâce à un système performant de communication, de diffusion et d'accompagnement agricole de l'ANADER et des Organisation Non Gouvernementale (ONG), les exploitations familiales ont un meilleur accès aux semences de qualité et les utilisent de façon efficace.</p>	<p>INDICATEUR(S) POUR L'EFFET n°4 ► Nombre de bénéficiaires indirects des provinces d'intervention ayant acquis des semences certifiées et/ou autoproduites de qualité</p>							
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Ligne de base</th> <th>Cible fin de phase</th> <th>Cible année</th> <th>Valeur atteinte sans ligne de base</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Appui structuré = 6 382 ; Autoproduction =937 ; Total cumulé =7 319 ;</td> <td>Appui structuré = 11 250 ; Autoproduction =240 000; Total cumulé =251 250</td> <td>Appui structuré =3 750, Autoproduction =40 000, Total cumulé =43 750 ;</td> <td>= données de la prochaine campagne 2019-2020 Appui structuré =0 ; Autoproduction =0 ; Total cumulé =0</td> </tr> </tbody> </table>	Ligne de base	Cible fin de phase	Cible année	Valeur atteinte sans ligne de base	Appui structuré = 6 382 ; Autoproduction =937 ; Total cumulé =7 319 ;	Appui structuré = 11 250 ; Autoproduction =240 000; Total cumulé =251 250	Appui structuré =3 750, Autoproduction =40 000, Total cumulé =43 750 ;
Ligne de base	Cible fin de phase	Cible année	Valeur atteinte sans ligne de base					
Appui structuré = 6 382 ; Autoproduction =937 ; Total cumulé =7 319 ;	Appui structuré = 11 250 ; Autoproduction =240 000; Total cumulé =251 250	Appui structuré =3 750, Autoproduction =40 000, Total cumulé =43 750 ;	= données de la prochaine campagne 2019-2020 Appui structuré =0 ; Autoproduction =0 ; Total cumulé =0					

LISTE DES INDICATEURS PAR EXTRANT	Ligne de base	Valeurs cibles en fin de phase II	Valeur cible (Année)	Valeur atteinte (Semestre)	Valeur atteinte cumulée sans ligne de base
Extrant 4.1. : La promotion est bien organisée et facilite l'accès aux agriculteurs à des semences certifiées au moment opportun.					
Nombre d'actions de promotion des semences certifiées réalisées (champs-écoles paysans, foires semencières, animations marchés, radiodiffusion des messages, dépôts ou points de vente)	74	496	124	1	56
Taux des utilisateurs satisfaits de la semence certifiée	58 %	90 %	70 %	0 %	0 %
Extrant 4.2. : Des collaborations et échanges sont établis avec les humanitaires et d'autres institutions pour faciliter l'accès aux semences de qualité pour les réfugiés et déplacés.					
Accords et conventions établis	0	6	1	0	0
Nombre cumulé de ménages réfugiés et déplacés ayant bénéficié des semences améliorées	426	3 000	1 000	0	0

5.4.1 Extrants liés à l'effet 4

Extrant 4.1. : À la suite de l'organisation de foires dans les anciennes provinces de la zone soudanienne en fin de phase I, 3 foires régionales de promotion des semences ont été organisées en zone sahélienne durant la période faisant l'objet du présent rapport. Par ailleurs, 24 champs-écoles paysans (CEP) réunissant 713 agriculteurs (dont 493 femmes soit 69%)

provenant de 13 villages et 23 animations marchés ont été tenus. Les fédérations provinciales ont participé activement à la 2^{ème} édition de la foire semencière nationale ainsi qu'au SAFAGRI. Enfin, 5 dépôts ont été réceptionnés provisoirement, pour servir entre autres de points de vente lors de la prochaine campagne.

45 % des actions de promotions planifiées ont été réalisées au cours de l'année. Dans le cadre de la promotion des semences produites, il est prévu lors de la campagne agricole 2018-2019, d'organiser des foires provinciales ainsi que des émissions radio et des animations marchés. 11,3 % des actions de promotions prévues pour la phase ont été réalisées au cours de cette première année. Une attention particulière sera donnée à l'intensification des actions de promotions les prochaines années.

L'évaluation du taux de satisfaction des utilisateurs de semences certifiées se fera durant la campagne agricole 2019-2020.

Extrant 4.2. : À ce jour, aucun accord n'a été conclu avec les acteurs humanitaires. Cela s'explique en partie par la saisonnalité et par le fait que la conclusion de l'accord est prévue pour le deuxième semestre 2019 pour une opérationnalisation pendant la campagne 2019-2020. Toutefois des discussions intéressantes ont été engagées avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) qui a réitéré son intérêt à disposer de semences certifiées. Les discussions se poursuivent.

Dans la mesure où une loi semencière et un système de certification sont aujourd'hui établis, il y a un regain de volonté de la part des acteurs humanitaires à acheter des semences certifiées en vue d'appuyer leurs bénéficiaires. L'engouement des acteurs humanitaires à appuyer la production agricole et la première appréciation de la qualité des semences opérée par les organisations comme le UNHCR, la Fédération Luthérienne Mondiale (FLM) en zone soudanienne, sont de réels atouts pour atteindre le nombre d'accords prévus pour la phase.

En ce qui concerne le nombre cumulé de ménages réfugiés et déplacés ayant bénéficié des semences améliorées, la cible de l'année est à atteindre en début de campagne 2019-2020 (Juin 2019). La cible de la phase pourra être atteinte avec une moyenne de 1 000 ménages bénéficiaires pour les trois prochaines campagnes.

5.4.2 L'atteinte de l'effet 4

Plus de 3 500 agriculteurs ont bénéficié des semences pour la campagne 2018-2019. Une nouvelle évaluation sera faite pour évaluer l'accessibilité lors de la campagne 2019-2020.



Photo 5: Stand semencier du PROFI-SEM au SAFAGRI @Équipe PROFI-SEM



Photo 6: Stockage de semences dans le dépôt et boutique d'intrants agricole à Moyo (Moyen Chari) @Équipe PROFI-SEM

5.4.3 Implications et priorités de la planification pour la période suivante (pilotage)

Les priorités de l'équipe du projet PROFI-SEM pour la période suivante, consisteront à :

- appuyer et former les fédérations à la gestion des dépôts d'intrants agricoles ;
- appuyer via différents supports de communication la promotion (foires, animations marchés...) et la diffusion des semences produites lors de la campagne 2018-2019 au sein de 5 provinces d'intervention dès mai 2019 ;
- appuyer la vulgarisation de l'utilisation des semences de qualité pendant la campagne 2019-2020.

6 Thème transversaux

6.1 Genre

La dimension du genre est toujours considérée dans les appuis et les formations donnés aux groupes bénéficiaires du programme. Ainsi :

- 94 % des organisations appuyées dans le cadre de la production formelle de semences étaient des d'organisations mixtes et féminines, et 23,5 % des organisations exclusivement féminines ;
- 55,1 % des bénéficiaires ayant reçu un appui dans le cadre de la production formelle de semences étaient des femmes ;
- 69 % des agriculteurs sensibilisés via les CEP étaient des femmes ;
- 39,7 % des agriculteurs appuyés dans le cadre de la production informelle de semences étaient des femmes ;
- 27,6 % des leaders formés aux « itinéraires techniques et normes de multiplication de semences » étaient des femmes ;
- 25,7 % des leaders formés aux « techniques de récolte et de gestion post-récolte » étaient des femmes ;
- 15% des leaders formés aux « techniques de traitement et de conditionnement de semences » étaient des femmes.

6.2 Gouvernance locale

Nombreuses sont les dynamiques qui attestent de l'impact du projet sur la gouvernance locale pendant la période considérée :

- La fédération du Moyen Chari, a été en mesure, avec l'appui de la FENOPS, de répondre à la demande de cotation de l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO) en lui livrant 3,4 T de semences.
- La fédération de la région du Wadi Fira a soumis une proposition de projet de multiplication de semences à l'ONG Cooperative for Assistance and Relief Everywhere (CARE International) de Biltine – qui est actuellement en cours d'appréciation.
- Les 5 fédérations provinciales (Batha, Wadi Fira, Logone Oriental, Mandoul et Moyen Chari) ont assuré le conditionnement des semences certifiées de la campagne agricole 2018-2019.
- Les fédérations du Moyen Chari et du Logone Oriental ont assuré le conditionnement d'une partie des semences de l'ITRAD en qualité de prestataires de service.
- Les organisations disposant de capacités pour effectuer la multiplication de semences sont maintenant au nombre de 336.

6.3 Coordination avec d'autres acteurs de développement

Le projet a poursuivi sa collaboration avec divers acteurs de développement au Tchad. Ainsi, l'équipe a participé au Cluster *Sécurité Alimentaire*. Ensuite, une coordination avec le « Projet d'Appui à la Production Agricole au Tchad » (PAPAT) a permis la fourniture d'un groupe électrogène à la DSP. La construction du local pour abriter ce matériel a été entrepris par le projet OFST. La période a aussi été marquée par la collaboration avec le « Projet de Renforcement de la Résilience et de la Cohabitation Pacifique au Tchad » (PRCPT) de la GIZ. Deux des techniciens agricoles ont reçu une formation sur les « techniques d'inspection au champ ». En outre, dans le cadre du Memorandum of Understanding (MoU) avec le projet « adaptation aux changements climatiques » conduit par la GIZ, 6 formateurs ont été initiés à l'autoproduction et un appui en semences R2 dans le Mayo Kebbi Est et le Chari Baguirmi a été effectué. Ensuite, le projet PROFI-SEM entendant mutualiser les efforts avec le « Projet d'Appui au Développement des Filières Arachides et Karité » SODEFIKA dans les 3 régions communes de la zone soudanienne, deux rencontres très fructueuses ont eu lieu et une prochaine descente

commune sur le terrain est planifiée. Le projet a également pris contact le réseau « Promotion et Appui aux Réseaux des Coopératives d'Epargne et de Crédits » (PARCEC) du Moyen Chari pour envisager leur intervention comme instrument d'accompagnement (accès aux services financiers locaux) de la production de semences et de la mise en place des bassins de production. Enfin, le projet collabore avec le CDIG mis en place sous l'égide du « Projet de Cartographie des Ressources en Eau du Tchad » (ResEAU) pour l'utilisation des Systèmes d'Informations Géographiques (SIG) comme outils d'aide à la décision dans la mise en place des bassins de production.

7 Gestion administrative et audits

7.1 Gestion des ressources humaines

L'équipe locale du projet était composée:

- du Chef de projet, M. Eric Pierard ;
- du Chargé de programme adjoint, spécialisé en suivi et évaluation, M. Djelasse Bekayo ;
- de l'Expert Agroéconomiste, M. Ndjelasse Ndadoum (jusqu'en Décembre 2018) /et du Conseiller Technique chargé du volet semence, M. Serferbe Signaboubo (à partir de Mars 2019) ;
- du Responsable Administratif et Financier: M. Yandjialbaye Sayana ;
- du Chargé des Contrats et Achats, M. Djimadoum Apollinaire ;
- de l'Assistante Administrative et de la Caissière, Mme Mbetena Mota Nadège ;
- du Chauffeur, M. Mahamat Hassan Kouladoumngar ;
- du Chauffeur, M. Gong Kalki Inoncent ;
- de l'Agent de surface, Mme Noudjipassem Hortense.

Le siège, le Chargé de Portefeuille ainsi que l'antenne locale à N'Djamena ont assuré le backstopping.

On a pu noter des activités de renforcement des capacités auprès du personnel du projet :

- Le 11/05/2018, une formation sur le « Document Management System » a été organisée par le bureau local de la GIZ au profit de M. Djelasse Bekayo ;
- Entre le 25-26/07/2018, la formation administrative du personnel technique GIZ-Tchad a été organisée par le bureau local de la GIZ au profit au profit de M. Eric Pierard, M. Djelasse Bekayo et M. Ndjelasse Ndadoum.
- Entre le 09-10/10/2018, la formation en premier secours a été organisée par le bureau local de la GIZ au profit de M. Yandjialbaye Sayana, M. Mahamat Hassan Kouladoumngar et M. Gong Kalki Inoncent.

7.2 Manuel de procédures

Les procédures de la GIZ sont prises en compte et appliquées.

7.3 Audits

Un audit externe final de la phase I a été effectué au niveau local par le cabinet Consulting Africa Tchad (CA Tchad) du 23 juillet au 09 Août 2018 et un audit consolidé a été effectué au niveau du siège en Allemagne par le cabinet KPMG.

8 Leçons apprises et défis

8.1 Leçons apprises

Les leçons apprises peuvent se résumer comme suit :

- Le projet étant basé à N'Djamena, il est important de déléguer davantage aux structures qui sont présentes dans les zones d'intervention et de ne plus assurer un rôle de coordination.
- La production de semences, telle que réalisée durant la phase I nécessite d'importants efforts en terme de suivi et d'accompagnement du fait de la dispersion des producteurs semenciers et des champs. Ceci engendre parallèlement un temps d'inspection et des coûts très importants. L'approche « bassins de production » permettrait de concentrer les efforts et de réduire les coûts.
- Les foires régionales, les animations dans les marchés et les mesures d'accompagnement (crieurs publics, messages radio...) se sont révélées très efficaces pour faire la promotion des semences.
- Il y'a une demande croissante de semences par les organisations (ONG, ...) dans le cadre de l'application de la loi semencière.

8.2 Défis

Les défis sont divers selon les effets.

Pour l'effet 1, les challenges majeurs résident :

- dans la mise en œuvre de la loi et de l'application des textes ;
- dans l'appui à la fonctionnalité du CNSP notamment par la mise en place d'un organe exécutif léger chargé du suivi de l'exécution des décisions liées à la politique semencière.

N.B. : Rappelons que selon l'organigramme actuel la présidence de la CNSP est attribuée à la Ministre du MPIEA sous laquelle sont présentes certaines directions et autres représentants de certains ministères et de diverses structures (chambre de commerce, fédérations paysannes.) Il n'y a pas de direction exécutive permettant de coordonner l'ensemble des intervenants.

Pour l'effet 2, une attention particulière devra être accordée :

- au développement d'une stratégie avec l'ITRAD pour permettre à l'institut de s'autofinancer et de combler le gap en semences commerciales (une idée de dérogation pour la production de semences commerciales a émergé) ;
- à la décentralisation provinciale des inspections aux champs effectuées par la DSP pour accroître l'efficacité du service de contrôle et garantir des coûts accessibles pour les producteurs semenciers ;
- à garantir l'autonomisation minimum du laboratoire de la DSP.

En ce qui concerne l'effet 3, les défis sont :

- le renforcement des fédérations régionales des producteurs de semences ;
- l'identification et l'élaboration, en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, de mécanismes permettant d'aboutir à la prise en charge de la production de semences par les fédérations régionales avec un accompagnement par l'ANADER.

Pour l'effet 4, il est important de se focaliser sur :

L'appropriation de la commercialisation des semences par les fédérations provinciales.

8.3 Pérennisation et transferts de compétences

Plusieurs éléments témoignent de la pérennisation du projet. Le transfert de compétences a notamment eu lieu au sein de la DSP. L'équipe de cette institution a été renforcée et une mise à niveau technique a été accomplie permettant d'accroître le nombre de ressources humaines capables de faire les inspections aux champs. Notons que la plupart des formateurs étaient d'anciens agents de la DSP qui ont transmis leurs connaissances aux nouveaux et ont aussi assuré l'encadrement sur le terrain.

D'autres résultats tangibles sont à observer. Ainsi les producteurs semenciers ayant fait certifier leurs semences lors de la dernière campagne ont utilisé à leur propre compte 12,1 T de semences pour la multiplication de semences durant la campagne 2018-2019 comme contribution de la part des bénéficiaires. Durant deux campagnes successives, les fédérations ont conditionné eux-mêmes leurs semences.

Dans la poursuite de cette phase II, et dans le cadre de son volet « accompagnement », le projet va tâcher de limiter sa substitution. C'est ainsi que l'équipe va travailler sur la mise en place de mécanismes durables avec des structures et partenaires locaux selon une logique de « faire avec » pour ensuite passer à du « faire faire ».

Si dans un premier temps, le projet a travaillé selon une approche davantage basée sur la production (pré base, base, commerciale...), afin d'avoir suffisamment de matériel à vulgariser, maintenant il s'agira de prendre en compte la demande et ainsi non seulement assurer la disponibilité, mais aussi l'accessibilité aux semences.

9 Équipement et matériel de travail

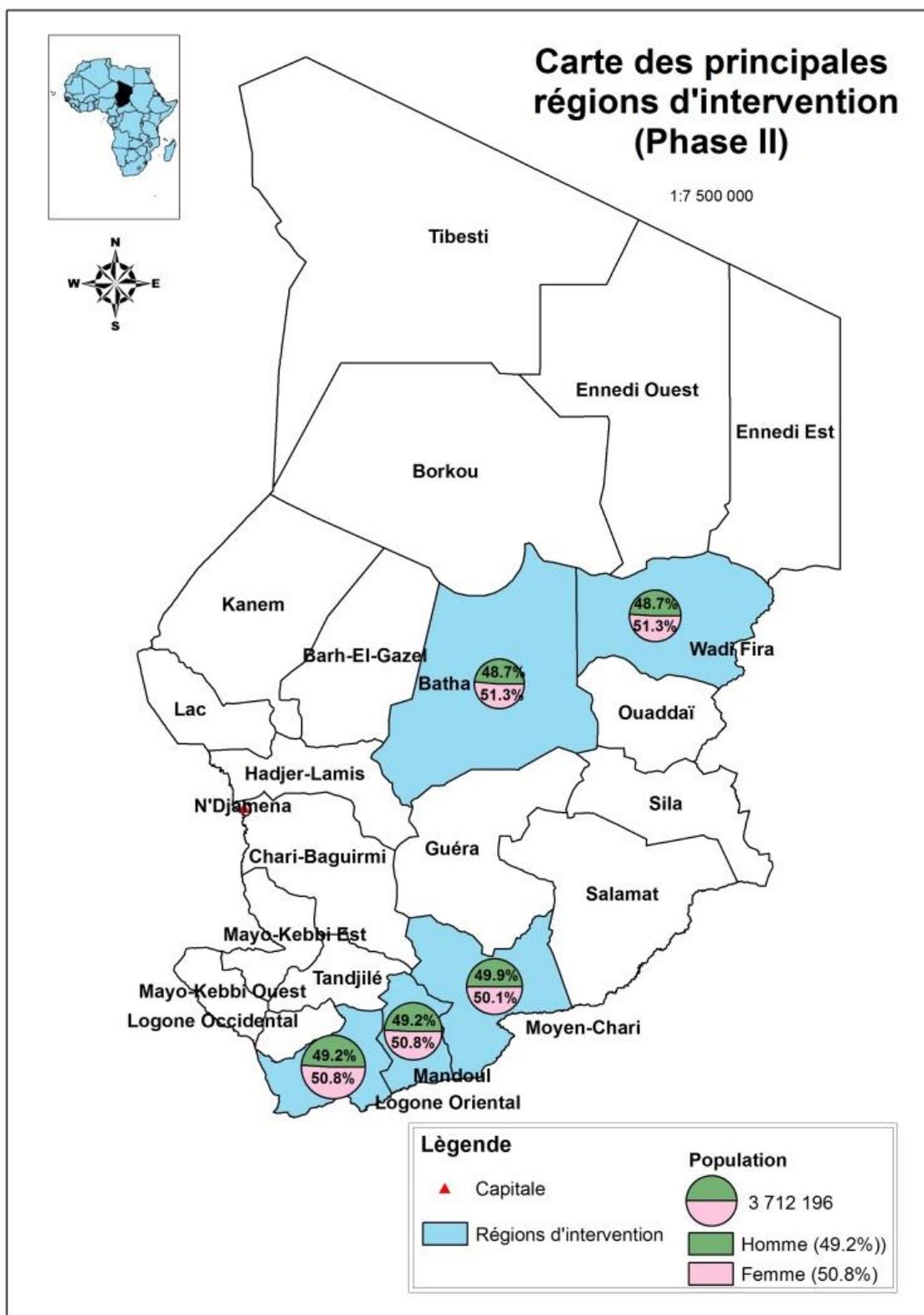
Les nouveaux acquis au niveau du projet sur la période ont été une liste de matériels et de mobiliers du bureau :

- 2 Grandes tables de réunion
- 22 Chaises de réunion
- 2 Chaises de bureau
- 01 Groupe électrogène de 22 KV
- 02 motos Haojue HJ 125

Pour ce qui relève du matériel informatique, les commandes sont en cours.

10 Annexes

Annexe 1 Carte des zones d'intervention du projet



Annexe 2

Histoires à succès/Témoignages

- ✓ M. Miress Hassan du Batha, qui avait acheté 2kg de semences certifiées de Mil GB8735 l'an dernier a témoigné qu'il a récolté 3 fois plus que lorsqu'il cultivait son champ avec la semence locale - où il avait pourtant semé 10kg de semences.

Pour la campagne 2018-2019, il acheté 10kg de la même variété de semences certifiées.
- ✓ Les ONG et organisations (AURA-Caritas, BELACD, FAO, FLM, CARE, OXFAM...) sont de plus en plus enclines à acheter des semences certifiées.
- ✓ Sur une échelle à trois niveaux (très satisfait, passablement satisfait et moyennement satisfait): 67,9 % ont jugé très satisfaisant la qualité des semences autoproduites (n=28), 57,8 % ont jugé très satisfaisant la qualité des semences certifiées (n=45). Le sorgho a été la variété la plus appréciée (80 % pour les semences autoproduites, 75 % pour les semences commerciales).
- ✓ Dans la zone sahélienne, près de 26T de semences, soit 99% de production certifiée, ont été vendues par les fédérations provinciales des producteurs du Batha et du Wadi Fira.